



Separation en union libre bien immobilier

Par **marieceline**, le **02/01/2016** à **16:08**

Bonjour,

Vivant en union libre depuis 20 ans et propriétaire depuis 14 ans, avec acte notarié 20 % pour moi et 80 % pour lui, je souhaite une séparation.

Comment espérer avoir plus que les 20 % pour compenser une baisse de salaire dû a un changement d'emploi pour m'occuper de notre fils de 13 ans et m'occuper seule de l'entretien de la maison ? quelles démarches effectuer ?

Merci de vos réponses.

Par **Lag0**, le **02/01/2016** à **16:20**

Bonjour,

Il n'y a aucune raison à cette éventuelle compensation.

Vous êtes propriétaire de 20% de la maison, pas plus, c'est l'acte qui fait foi.

En revanche, si vous pouvez prouver que vous avez financé plus que vos 20%, une action est possible pour être dédommagée, mais aucun rapport avec votre "baisse de salaire" ou avec votre fils.

Par **amajuris**, le **02/01/2016** à **18:04**

bonjour,
c'est le principe de l'union libre, ou il n'y a pas de communauté car des concubins sont juridiquement des étrangers, l'un pour l'autre.
actuellement la maison est en indivision 80% à votre compagnon et 20 % pour vous.
salutations.